

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal
du 17 octobre 2023 à 20h30,
réuni en l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de
Madame Virginie DOUAT, Maire
Date de convocation : 11 octobre 2023

Conseillers en exercice : 33
Conseiller présents : 22
Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de votants : 28

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Michel SPEMENT, Julien PICHELIN, Catherine LECOMTE, Cécilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Claude DALLE, Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, Lysiane MOINAT, Ghislaine LEROY, Rachel DELBOUYS, Juliette CELESTIN, Isabelle DELEPINE, Olivier GRARD, Hilal CHETATI, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Murielle WOLSKI, pouvoir à Olivier GRARD, Françoise NIVESSE, pouvoir à Catherine LECOMTE, Vincent CORNILLE, pouvoir à Rachel DELBOUYS, Pascal FAYOLLE, pouvoir à Daniel DECLEIR, Marie-José FERREIRA, pouvoir à Julien PICHELIN, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET.

Est désigné secrétaire de séance : Michel SPEMENT

**DEL 2023-10-16
CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS L'ASSOC'AU BŒUF ET BIOTOP
LOCAL RUE TASSART**

Rapporteur : Julien PICHELIN

Vu la convention signée le 6 octobre 2000 entre la Ville et le Comité d'Etablissement Régional SNCF Mobilités Paris-Nord pour la mise à disposition d'un local « base relais » sis rue Tassart à Crépy-en-Valois, pouvant être mis à disposition de toute association à caractère social ou culturel,

Considérant que ce local est utilisé par l'association « l'Assoc' au bœuf » de manière constante depuis 2004,

Considérant l'implantation depuis 2021 de l'association « Biotop » sur ce même terrain de la rue Tassart, avec pour objectif de développer la connaissance et la préservation de l'environnement naturel, les rencontres et les échanges en ce domaine,

Considérant les objectifs poursuivis par les deux associations, qui rentrent dans le cadre des orientations municipales en matière de développement de la culture et de la pratique musicale d'une part, et de connaissance et de préservation de l'environnement naturel d'autre part,

Il convient de renouveler les conventions d'objectifs et de partenariat avec ces deux associations pour une nouvelle durée de 3 ans afin de leur permettre de continuer leurs activités conformément à leurs statuts.

Les deux associations s'engagent à occuper les lieux selon un règlement intérieur commun.

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser le Maire à signer les conventions liant la Ville de Crépy-en-Valois et les associations « Assoc'au bœuf » et « Biotop », portant mise à disposition des locaux pour une nouvelle période triennale à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme,
A Crépy-en-Valois, le 17 octobre 2023.

Publié sur le site internet
de la commune
le : 20 OCT. 2023

Michel SPEMENT
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois

INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20231017-DEL2023-10-16-DE
Date de télétransmission : 20/10/2023
Date de réception préfecture : 20/10/2023